

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

EN 1894

Rédacteur en chef : Léon MAYET

Directeur : Léon FOURNIER



ABONNEMENTS

France.....	UN AN	8 fr.
Etranger (union postale.....)		9 »

Les abonnements sont tous pris pour un an et partent indistinctement du 1^{er} janvier 1894.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne.....	»	50
Réclames.....	1	»
Faits divers.....	2	»

SOMMAIRE : Chronique Hebdomadaire. — Partie officielle : Exposition de Lyon : Bureau permanent. — La Question des logements et le Conseil supérieur. — Opérations du Jury. — Exposants étrangers. — Partie non officielle : Groupe I : Beaux-Arts. — Groupe III, Classe 7 : Matériel et Procédés de l'Art militaire. — Groupe V, Classe 16 : Dentelles, Tulle, Broderies et Passementeries. — Les Vins d'Algérie à l'Exposition. — La Viticulture. — Exposition ouvrière. — Exposition Sénégalaise et Dahoméenne. — Les Congrès : Congrès de Sapeurs-Pompiers ; Congrès de l'Alliance française ; Congrès de Chirurgie. — L'Exposition de l'Extrême-Orient. — Concours agricoles. — La Colonne lumineuse. — Bulletin financier. — Les trains de plaisir pour l'Exposition.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE



Le Conseil supérieur vient de publier le règlement relatif au jury des récompenses ; suivant l'avis qu'ils ont reçu, les présidents convoquent les groupes et les classes et préparent la liste des propositions qui seront soumises au choix de M. le Maire de Lyon.

Il n'est donc pas de question qui soit aujourd'hui plus utile à traiter, les autres étant résolues n'offrent plus qu'un intérêt rétrospectif.

La création du Jury des récompenses est la grande affaire qui, dans une exposition, préoccupe à la fois les directeurs, les exposants et le public. Pour les uns, c'est le couronnement de l'édifice, pour les autres la sanction de leurs efforts, pour tous l'acte capital en vue duquel tous les rouages de la grande machine ont fonctionné jusque là. C'est par le choix du jury, par les qualités d'impartialité qu'il a présentées dans son recrutement, par les garanties qu'il a offertes, que s'affirme le caractère d'une Exposition, comme par ses travaux s'affirment la conclusion et le résultat utile et pratique de l'œuvre.

On ne saurait donc trop se préoccuper de régler avec un soin minutieux les détails qui se rapportent à cette importante question. Dès le premier jour, le bureau permanent y a mis tous ses soins. Il a jugé que l'Exposition de Lyon devait se rapprocher autant que possible du caractère des grandes Expositions organisées par l'Etat ou patronnées par lui ; et c'est précisément la composition irréprochable du jury qui caractérise le mieux ces imposantes manifestations du génie national. En l'appropriant aux circonstances, en tenant compte des différences naturelles qui l'imposent à l'esprit, le bureau permanent s'est inspiré du règlement qui avait présidé à la formation du jury de 1889 et qui, dans la mesure du possible, sauvegarde le plus étroitement tous les intérêts en présence.

Le règlement de 1894, dont il nous paraît utile d'indiquer les grandes lignes, prévoit pour

ainsi dire trois juridictions : le jury de classe, le jury de groupe et le jury supérieur. Voyons d'abord le rôle essentiel de chacun d'eux, nous examinerons ensuite comment ils se recrutent et se composent.

Le jury de classe est, ainsi que son nom l'indique, chargé de juger dans chacune des classes de l'Exposition les mérites des exposants. Il établit une première distribution des récompenses et prononce, en premier ressort, sur les valeurs des produits exposés.

Mais son jugement a pu, à tort ou à raison, paraître arbitraire. Les intérêts en jeu sont susceptibles et les froissements faciles. Un exposant peut critiquer une sentence qui, ne lui étant pas favorable, lui paraît entachée de partialité et d'erreur.

C'est alors qu'intervient le jury de groupe. Il est composé des présidents et des vice-présidents de chaque jury de classe. Le bureau permanent, par les soins du secrétaire général du jury et l'organe de l'administrateur délégué, saisit le jury de groupe des doléances des exposants. Jugés par d'autres que par leurs pairs ou concurrents, ils sont, en général, plus disposés à s'incliner devant la décision de nouveaux arbitres, qui même en confirmant l'opinion des premiers juges, ne peut leur offrir aucune prise à une suspicion légitime.

Mais il se peut que le jury de groupe estime fondées leurs réclamations ; il prononce contre le jury de classe — et celui-ci maintient son appréciation. D'où conflit.

Le cas est alors présenté au jury supérieur. Nous publions plus loin in-extenso le règlement du jury des récompenses. On verra comment est composé le jury dit supérieur. Les hautes personnalités qui le composent prononcent une décision qui départage les parties en présence et leur verdict est souverain.

On conçoit, qu'en somme, le jury de classe est l'organe actif de tout le système. Il en est la base, et la généralité de ces décisions, quand le jury est bien recruté, est accepté de tous. C'est donc son mode de recrutement qui détermine à la fois le degré de confiance dont il est investi et la valeur de ces arrêts.

Toutes les précautions ont été prises pour que la composition du Jury ne prête ici à aucune critiques. Le jury de classe est nommé par le maire, sur une liste qui lui est présentée par le

Conseil supérieur. Pour établir cette liste, le Conseil supérieur n'a fait que centraliser les renseignements qui lui sont fournis, il est, en l'occasion un simple agent de centralisation.

Les renseignements lui parviennent soit par l'intermédiaire des classes du Comité d'organisation et de patronage, soit par l'entremise des Chambres de commerce et des Consuls étrangers.

Les premières lui fournissent des noms pris exclusivement parmi les exposants. Et non pas au hasard. Les jurés, du moins les jurés titulaires, doivent remplir certaines conditions déterminées. Ils doivent avoir été déjà membres du jury dans des Expositions précédentes, dont le patronage de l'Etat ou des villes a conservé le caractère officiel et sérieux, ou bien ils doivent avoir obtenu à ces mêmes Expositions des médailles d'or ou des grands prix. Ainsi pense-t-on pouvoir constituer un corps d'élite, une assemblée exceptionnellement choisie où le mérite acquis seul donne droit d'entrée.

Mais il était à craindre que l'appréciation des classes du Comité d'organisation soit un peu arbitraire et ne favorise un peu l'élément lyonnais au détriment d'éléments étrangers à la ville. Il n'eût pas toujours été facile pour le Comité d'organisation de se prononcer sur la valeur et le mérite de tel ou tel exposant du nord ou du midi de la France ou qui vient de Belgique ou d'Italie. C'est alors que les Chambres de commerce consultées dans chaque ville fournissent un nouvel élément d'appréciation. Elles sont moins étroitement liées que les classes du Comité d'organisation ; elles peuvent attirer l'attention de l'administration municipale sur des notabilités commerciales qu'une raison majeure n'a pas fait exposants, mais dont l'autorité est incontestable et incontestée. Un premier travail, très minutieux, très méticuleux a permis d'apprécier l'importance proportionnelle de la représentation des ressortissants de chaque Chambre. Cela permet de préciser les demandes dont elles vont être saisies. Telle Chambre sera appelée à proposer deux titulaires et des suppléants, celle-ci un seul titulaire, celle-là rien qu'un suppléant.

Les listes ainsi établies avec des observations et des notes, sont soumises à l'appréciation souveraine du Maire qui prononce seul sur la constitution définitive du jury de classe.

Toutes les précautions ont été prises pour que le nombre des candidats ne soit pas trop sensiblement supérieur au nombre des jurés à élire, mais quelles que soit les éliminations, personne n'aura le droit d'incriminer la loyauté et l'impartialité absolue des décisions prises. En tout cas, les jurés définitivement choisis seront de ceux que le jugement de leurs pairs aura lui-même placés au premier rang et contre lesquels nulle critique ne vaudra. On pourra, sans déchoir, quelle que soit l'importance des maisons représentées, se soumettre à leur appréciation aussi autorisée que compétente.

Une seule objection peut être faite, si on examine superficiellement la question, au système adopté par le Conseil supérieur. Il paraîtrait reconnaître un peu trop les supériorités acquises et consacrer plus efficacement une renommée déjà ancienne que les efforts couronnés de succès d'une maison nouvelle.

Il y a sur ce point une distinction importante à établir. Si grande que soit sa valeur, une maison nouvelle a plutôt besoin de la faire consacrer par une première récompense que de revendiquer immédiatement l'honneur de les décerner. En tout cas, si sa supériorité est assez évidente pour s'imposer au vote de sa classe, une nomination de juré suppléant peut lui donner, si elle le mérite, l'accès du jury.

Le mode de composition adopté est donc inattaquable à tous les points de vue. Ce ne sera pas là une des moindres originalités de l'Exposition de Lyon. Elle s'est préoccupée de servir les intérêts des commerçants en s'inspirant d'un plan utilitaire et pratique; elle se préoccupe encore de sanctionner ses récompenses qui, dans ces conditions seront déjà précieuses, par la composition d'un jury qu'aucun soupçon ne peut atteindre et qui fera honneur à l'Exposition de Lyon.

Le mérite sera grand d'avoir été choisi pour faire parti d'un tel jury, mais ce mérite ne sera pas accordé sans travail et sans efforts.

Composé de membres éminents, ayant toute autorité et toute compétence, il pourra, avec une grande hauteur de vue qui s'imposera, dégager comme la philosophie de l'Exposition; il en consignera le résultat dans ses travaux et ce sont ces études, ces rapports qui survivront à la gloire éphémère des palais disparus et qui viendront en attester l'importance et l'éclat, par un souvenir durable. Dans ces rapports qui seront pour l'avenir de toutes nos industries une source précieuse d'enseignement, les jurés n'établiront pas seulement la valeur respective des produits qui leur auront été soumis. Ils pourront, avec des documents certains établir les conditions d'existence de chaque industrie, rappeler son origine première, suivre toutes les phases de son développement, les comparer avec le développement de l'industrie similaire étrangère, pour les règles de son expansion future, et dans un travail à la fois économique et technique, présenter une étude qui servira de préface à l'Exposition de 1900.

Notre œuvre lyonnaise se pique sur plusieurs points d'une initiative originale. Elle l'atteste dans sa conception générale, dans son plan pratique, dans son souci de faire utile, dans son désir de faire juste : son principal collaborateur, qui sera son historiographe, le jury peut

dans le même ordre d'idées, lui donner une originalité de plus : c'est de ne pas attendre, comme on le fait généralement, que son souvenir se soit atténué dans le tourbillon de manifestations semblables pour lui élever le monument qui lui est dû.

Ce sera là, la véritable sanction des efforts et du dévouement de tous pour le créer aussi parfait que pourra l'être une œuvre humaine !



PARTIE OFFICIELLE

EXPOSITION DE LYON

BUREAU PERMANENT

Le Bureau permanent a tenu dernièrement une très importante séance dans laquelle ont été définitivement réglées toutes les questions de détail qui restaient encore en suspens.

L'installation de postes de gardiens de la paix et de sapeurs-pompiers a été décidée. Les gardiens spéciaux de l'Exposition leur prêteront main-forte, et de cette façon, la sécurité absolue des objets et des colis déjà reçus au Parc sera complètement garantie. C'était d'autant plus utile que, dans le jardin de l'horticulture, des actes regrettables de vandalisme ont été accomplis. Des rosiers ont été arrachés et emportés, des magnolias étêtés; sans doute, ce sont là deux ou trois faits isolés et sans importance, mais il était nécessaire d'en prévenir le retour et comme exemple d'en aviser le public.

Immédiatement après la séance du bureau permanent, les administrations préfectorale et municipale installaient les postes respectifs des gardes et des pompiers. Ces postes seront là, de jour et de nuit. Les lits des agents et des pompiers sont déjà installés. Une pompe à bras a été amenée dans le pavillon des Beaux-Arts où sont déjà réunis deux ou trois mille tableaux de près d'un million que l'on se hâte de garantir contre tous risques par une assurance de même valeur.

Le Bureau permanent a réglé en même temps la question du pavillon des postes et télégraphes. L'entente est complète entre le concessionnaire de l'Exposition et la direction des postes du département, grâce à l'utile et efficace intervention du conseil supérieur. Ces services si importants de réception et de distribution des lettres, des mandats, des télégrammes seront donc installés de façon à donner toute satisfaction au public et aux exposants.

Parmi les questions abordées et résolues dans la même séance, citons encore la question des médailles commémoratives, frappées en l'honneur de l'Exposition et celle des diplômes. Des concours seront organisés dont le programme sera dressé par la commission de l'Ecole des Beaux-Arts à laquelle seront adjoints le Directeur de l'Ecole et M. Terme, directeur du Musée commercial et de la Chambre de commerce.

Le bureau permanent s'est également occupé de la question des insignes des jurés, de la mise en circulation des cartes d'entrée réservées aux

exposants, de la création de cartes d'abonnement et de coupons de famille pour laquelle M. Claret a été vivement sollicité.

M. Pila a rendu compte de la réunion de la section militaire, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs; la création de ce pavillon nouveau aura lieu sur le terrain des Domaines que les besoins toujours croissants ont fait enclore dans l'Exposition qui, malgré cette augmentation de périmètre, est encore trop à l'étroit. Autant pour lui donner plus d'espace que pour éviter l'aspect disgracieux et l'incommodité de la clôture, près du chalet, au moment où elle encadre le lac de si regrettable façon, le bureau permanent a prié l'administration municipale de voir si cette clôture ne pourrait être reculée et dissimulée derrière le bosquet d'arbres pour ne pas détruire la perspective si jolie du Parc à cet endroit.

M. l'ingénieur en chef, délégué municipal, dans la même séance, a informé le bureau permanent que le concessionnaire général s'était empressé d'exécuter les travaux réconfortatifs qui lui avaient été demandés. Les travaux étant menés avec l'activité convenable, la commission de réception n'éprouve pas la moindre crainte ni le moindre doute sur l'achèvement en temps voulu.

M. Claret qui était présent, a été vivement félicité de cet heureux résultat.

Le Bureau permanent s'est déclaré satisfait de la façon dont la question de l'éclairage avait été résolue. Il y aura deux usines et deux secteurs. Le premier assurera le superbe éclairage de la coupole et des palais annexes, de la belle avenue conduisant à la coupole et du palais de l'Algérie; le second comprendra le reste de l'exposition coloniale et enverra de puissants jets de lumière électrique, du phare qui sera placé à l'extrémité du lac.

Le palais où aura lieu la cérémonie d'inauguration a été définitivement arrêté. M. Claret a pris l'engagement formel que le palais sera prêt bien avant la date fixée afin qu'on ait le temps de terminer tous les préparatifs nécessaires.

Cette séance, à laquelle assistaient MM. Rosigneux, Chevillard, Pila, Faure, Delaroche, Poirier, Piotet, Claret, Rézal, Lami et Rochex, a laissé dans l'esprit de tous les membres du bureau permanent une impression de sécurité absolue sur la date de l'inauguration et sur l'achèvement complet des travaux et des diverses installations des exposants à cette époque.

LA QUESTION DES LOGEMENTS

Et le Conseil supérieur

Le Conseil supérieur, on le sait, n'a cessé de se préoccuper depuis longtemps de veiller à ce que les établissements ou agences susceptibles de recevoir des étrangers, prennent leurs dispositions en vue des affluences dont ne manquera pas de bénéficier notre ville pendant la durée de l'Exposition.

A cet effet, des réunions ont été tenues et des avis donnés dans les journaux. Les mesures ont déjà porté leurs fruits. Des renseignements fournis de divers côtés ou obtenus par des

réunions d'intéressés qui ont eu lieu dans les bureaux du Conseil supérieur, à l'Hôtel de Ville, il résulte que les hôteliers ont mis leurs établissements sur le pied du confortable nécessaire. Ils ont pris également les dispositions utiles pour doubler, par des locations d'appartements garnis, le nombre des chambres qu'ils peuvent offrir.

D'autre part, des agences de logement s'organisent, soit pour la location de chambres garnies, soit pour transformer en véritables maisons meublées les appartements à louer et les grandes maisons sur la rive gauche du Rhône et dont la construction est entièrement terminée.

La situation paraît donc entièrement satisfaisante et l'on peut attendre sans craindre la venue considérable de visiteurs et d'étrangers qu'entraîneront à Lyon les visites officielles annoncées des membres du gouvernement, des hautes notabilités politiques et de personnes de marque dont la présence est certaine.

**

Le Conseil supérieur de l'Exposition a l'honneur d'inviter les propriétaires et régisseurs d'appartements ou de maisons inoccupées pouvant être appropriées à l'organisation d'appartements et maisons meublées, de vouloir bien les faire connaître dans le plus bref délai en ses bureaux à l'Hôtel de Ville. Ces déclarations ont pour but de le mettre en mesure de répondre à des propositions et demandes qui lui sont adressées de différents côtés.

OPÉRATIONS DU JURY

Le questionnaire suivant — rédigé en vue de faciliter les opérations du Jury — vient d'être adressé à tous les exposants par les présidents de chaque groupe.

Les réponses doivent être adressées, avant le 1^{er} mai, au Conseil supérieur de l'Exposition, à l'Hôtel de Ville.

NOM ET PRÉNOMS OU RAISON SOCIALE.	Réponses très lisibles
DOMICILE	
DESCRIPTION SOMMAIRE DES PRODUITS EXPOSÉS	
MODE DE FABRICATION.	
EXPORTATIONS. QUELLES CONTRÉES.	
IMPORTATIONS. QUELLES CONTRÉES	
VALEUR DE LA PRODUCTION.	
ANCIENNETÉ DE L'ÉTABLISSEMENT.	
STABILITÉ DU PERSONNEL.	
PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS.	
RÉCOMPENSES OBTENUES DANS LES grandes Expositions	

EXPOSANTS ÉTRANGERS

En attendant l'installation au Parc d'un entrepôt réel des douanes, MM. les exposants étrangers sont prévenus qu'ils n'ont, pour l'entrée de leurs produits à l'Exposition, qu'à présenter à la direction des douanes une soumission sur

papier libre, indiquant la nature et la quantité des marchandises.

Nous croyons devoir leur rappeler qu'ils n'ont absolument aucun droit à payer à l'entrée; toutefois, pour les envois représentant une valeur considérable, ils devront fournir une caution.

A la sortie ils n'acquitteront les droits que sur la quantité de marchandises laissée en France par suite de vente ou pour toute autre cause.

PARTIE NON OFFICIELLE

EXPOSITION DE LYON

GROUPE I

Section des Beaux-Arts.

Le président du groupe I a déjà reçu soixante toiles venant de Chicago et huit cent quarante-cinq venant de Paris, hors concours.

La province et l'étranger ont envoyé près de cinq cents tableaux et Lyon, pour sa seule part, en présente près d'un millier à l'examen du jury de classement et de réception qui fonctionnera le dimanche 1^{er} avril.

Voici la liste des membres du jury, qui se compose d'artistes médaillés, soit aux Salons de Paris, soit aux Salons de Lyon :

Peinture. — Adolphe Appian, Beauverie, Balouzet, de Bélaire, E. Payen, J.-B. Poncet, Sicard, Perrachon, Arlin, Barriot, Bidault, Domer, Saint-Cyr Girier, Bauer, Laurent, Médard, Sallé, Sarazin, Tollet, Villard, Roman, de Coquerel.

Sculpture. — Pierre Aubert, de Gravillon, Millefaut, Devaux, Fontan, Pagny, Dufraine, Vermare.

Architecture. — Hédin, André, Hirsch, Bissuel, Rogniat, Despierre, Hugué, Echernier, de Monclos, Sainte-Marie Perrin.

Gravure. — Miciol, Poncet.

Sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, M. le directeur des Beaux-Arts vient d'attribuer à la ville de Lyon, pour l'Exposition universelle de 1894, les œuvres suivantes :

- 1° *Les Défenseurs de Saragosse*, d'Orange;
- 2° *Les Troubadours*, d'Henri Martin;
- 3° *Enceinte de Paris (la fin du jour)* de Billotte;
- 4° *La Tentation du Christ*, de Buffet;
- 5° *Dante et Matilda*, de Maignan;
- 6° *Une arrestation dans un village*, de Salmson;
- 7° *Nymphe*, de Royer;
- 8° *Le soir*, de Duvent;
- 9° *Héro et Léandre*, bas-relief en plâtre, de Gasq;
- 10° *Saint Jérôme*, statue en bois, de Savine;
- 11° *Maternité* (lionne et ses lionceaux), groupe en plâtre, de Peter.]

Ces œuvres, expédiées de Paris, arriveront à Lyon incessamment.

GROUPE III

CLASSE 7

Matériel et Procédés de l'Art militaire.

Une réunion très intéressante de la section d'art militaire du groupe III a eu lieu à l'Hôtel

de Ville, sous la présidence de M. Pila; MM. le gouverneur militaire de Lyon, le général Godfroy Viry, le docteur Sabatier, de Leiris, Gabriel Saint-Olive, le colonel Polonus, Harent, etc., y assistaient.

M. le président a exposé les causes d'une réunion un peu tardive de la section. Il n'était pas possible de faire une œuvre utile sans connaître la décision du Parlement relative à la subvention qui pourrait être affectée aux diverses sections de l'Exposition.

Après un échange de vues très intéressantes entre les membres présents, il a été reconnu qu'une exposition réellement consacrée à l'art militaire risquerait à Lyon d'être un peu incomplète et de ne pas présenter, par conséquent, tout l'attrait nécessaire. Il serait, au contraire, bien plus intéressant et bien plus utile de porter tous les efforts vers une exposition plus spéciale des différents services, secours aux blessés, wagons, appareils et matériels d'ambulance, hôpitaux et lits militaires. Cette exposition serait facilitée par l'existence à Lyon de l'École de service de santé militaire et de deux grandes sociétés de secours aux blessés, la Croix-Rouge et l'Union des Femmes de France; elle répondrait à une organisation déjà complète, à laquelle la présence et le dévouement des plus hautes personnalités de notre ville ont amené un grand développement et un très vif éclat. Il y aura donc un grand attrait à voir grouper tous ces services dans une section des plus intéressantes et qui sera plus complète que les précédentes.

GROUPE V

CLASSE 16

Dentelles, tulles, broderies et passementeries.

La classe 16 se compose de trente ou quarante exposants, dont une partie exposera — en mosaïque et en vitrines particulières — dans le grand salon de la soierie.

La classe continuera son exposition jusqu'au centre même de la coupole.

Prendront part à cette exposition les passementiers, les brodeurs, les fabricants de dentelles et de tulles.

La passementerie comprendra les passementeries textiles, noires et couleurs, les passementeries or et argent, les passementeries spéciales pour ameublement ou équipement militaire.

La broderie qui, par son caractère artistique, tient une si grande place dans l'industrie lyonnaise, comprendra les broderies d'or, d'argent et de soie.

Les dentelles seront représentées, par les dentelles de soie, de laine, d'or ou d'argent, de fil ou de coton, faites au fuseau, à l'aiguille ou à la mécanique; les tulles, par les tulles de soie ou de coton unis et brochés.

L'extrémité du salon consacré à la classe 16 sera occupée par Hayashi, le fameux japonais, dont les merveilleuses créations sont connues du monde entier.

Rappelons aussi que les produits des tréfileurs d'or sont également compris dans la même classe.

Bien que la plus grande partie des produits exposés par la classe 16 appartiennent à des industries essentiellement lyonnaises, on verra

figurer à côté d'eux les produits remarquables du Puy, des Vosges et du Pas-de-Calais.

Au moment où l'on reproche aux exposants de la grande coupole de ne mettre aucune hâte à élever leurs vitrines, nous sommes heureux de signaler l'activité de la classe 16.

Cette activité, qui mérite d'être donnée comme exemple, est due à la louable initiative de son honorable président, M. Bouillin, conseiller municipal, assisté de MM. Duviard-Dime et Rousseau.

Le classement est terminé depuis le 2 mars. Les exposants sont prêts à commencer leurs installations, elles seraient certainement terminées dès le 15 avril, si elles n'étaient, en ce moment, retardées par les machines de grande dimension qui doivent être exposées sous la grande coupole et dont la mise en place doit forcément précéder toutes les autres.

Quoiqu'il arrive, nous sommes en mesure d'affirmer que l'exposition de la classe 16 sera complète et terminée au jour fixé pour l'ouverture de l'Exposition.

LES VINS D'ALGÉRIE

A L'EXPOSITION DE LYON

Grâce à l'appui que lui a donné le « Service des renseignements généraux de l'Algérie » à Paris, dirigé par M. Monteil, le Comité, d'accord avec M. Vertan sous-directeur du même service et commissaire général de l'exposition algérienne à Lyon, a décidé qu'un restaurant serait ouvert dans les annexes du Palais de l'Exposition algérienne lequel restaurant serait tenu de ne servir à ses clients que des vins d'Algérie exclusivement.

Toutes les dispositions seront prises pour attirer à ce restaurant la clientèle la plus nombreuse possible. Ainsi sera organisée la meilleure dégustation publique et la meilleure réclame pour les Algériens.

MM. les viticulteurs qui désirent voir leur vin figurer sur la carte dudit restaurant devront adresser à M. Vertan, à titre d'échantillon, au minimum un sixain de leur vin, avec indication du prix qu'ils en demandent.

Le restaurant une fois bien achalandé, le concessionnaire traitera directement avec eux pour l'alimentation du restaurant.

Chaque envoi devra être accompagné d'une provision de cartes commerciales du producteur pour être distribuées à chaque consommateur qui aura trouvé à son goût le vin qu'il aura choisi sur la carte du restaurant.

Indépendamment de la surveillance exercée par M. le Commissaire général de l'Exposition algérienne, un contrôle sérieux sera exercé sur toutes les opérations du restaurant algérien par un délégué spécial du Comité, de manière à sauvegarder sérieusement les intérêts des producteurs et à attendre d'une manière efficace le but poursuivi, c'est-à-dire la vulgarisation des vins algériens.

Messieurs les viticulteurs qui désirent envoyer à titre gracieux pour cette dégustation publique un ou plusieurs échantillons de leurs vins ou eaux-de-vie, sont priés de le faire savoir à M. Vertan qui leur donnera avis du moment où l'expédition devra être faite et des conditions de l'Exposition.

LA VITICULTURE

La Viticulture — ensuite des décisions récemment prises — aura une importance exceptionnelle à l'Exposition de Lyon.

Elle occupera un vaste emplacement situé à droite de l'entrée par la rue Tête-d'Or, espace compris entre l'allée dite « du fleuriste » et la grande allée de ceinture.

Sur ce point, on élève en ce moment une construction qui sera rapidement achevée. Une partie de cette construction sera affectée à l'Exposition des vins de toutes provenances, l'autre partie servira de salon de dégustation.

En avant seront placés des ceps de différentes espèces : Vignes greffées et non greffées, vignes françaises, producteurs directs, hybrides anciens et hybrides nouveaux, etc.

A l'entrée enfin de la partie réservée à la viticulture sera installé un bar qui pourra défier toute concurrence.

Pour nous servir d'une expression empruntée à la langue verte, mais depuis longtemps passée dans le langage courant, on y boira à l'œil!

Deux négociants de l'Hérault, MM. Barthes, adjoint au maire de Béziers, et Bajard, ingénieur, conseiller municipal, délégués officiels de Béziers, accompagnés de l'architecte de la ville sont arrivés à Lyon pour organiser une exposition des vins du Midi et de leurs dérivés.

Ces messieurs ont visité l'Exposition et ont choisi l'emplacement que nous venons de désigner.

C'est là qu'ils se proposent de faire construire un pavillon spécial, où on verra, *une fontaine de vin naturel* à laquelle tout le monde pourra se désaltérer gratuitement sans pouvoir la tarir.

Cette facilité de dégustation sera vraisemblablement fort goûtée du public. Nous aimons à croire, cependant, que les amateurs seront invités... à en user avec une certaine discrétion.

EXPOSITION OUVRIÈRE

Depuis mon dernier aperçu sur l'œuvre des ouvriers lyonnais les travaux ont marché, notre pavillon est sorti de terre; aujourd'hui, les charpentiers scient, refendent, mortaisent, percent, assemblent, et dans une huitaine de jours, l'emplacement nu qui restait entre la grande coupole et le pavillon des beaux-arts comptera une construction de plus.

Les menuisiers, les peintres, les zingueurs, les tapissiers, les jardiniers vont venir presque simultanément, chacun dans sa sphère, exécuter les travaux qui leur incombent, et dans trois semaines nous serons prêts, c'est-à-dire que pour l'ouverture le pavillon de l'Exposition ouvrière, le dernier commencé, sera plus que probablement, le premier fini.

Allons, camarades, un bon coup de collier, et montrons, qu'avec de l'entente, du courage et de la bonne volonté, des ouvriers, *même provinciaux*, peuvent arriver à produire d'une pièce une œuvre que beaucoup d'industriels ou capitalistes eussent hésité à entreprendre dans un laps de temps aussi restreint que celui que nous avons pour arriver à l'heure.

Il m'a été donné de me rendre compte des

l'état d'avancement des travaux de quelques syndicats.

La soierie lyonnaise (syndicats ouvriers) nous réserve quelques surprises agréables. Je ne suis pas assez versé dans le langage *soyeux* pour expliquer à nos lecteurs par le menu les ouvrages entrepris, mais j'ai été charmé de la façon toute cordiale avec laquelle quelques délégués des syndicats de la soierie lyonnaise nous ont reçus et de l'amabilité qu'ils ont mise à nous expliquer la manière de traiter le dessin, puis le travail du liseur, du monteur, etc., etc. Je crains de m'embrouiller dans la nomenclature de l'ouvraison du tissage, et ne voulant froisser aucune susceptibilité, je m'arrête (par ignorance).

Cette importante industrie lyonnaise sera placée dans l'aile droite du pavillon, qu'elle occupe presque complètement, un métier à tisser fonctionnera dans cette partie de l'Exposition ouvrière, et les visiteurs qui s'intéressent aux choses lyonnaises pourront emporter de là un magnifique souvenir, fabriqué sous leurs yeux. Il leur faudra bien un peu de patience, mais enfin je ne pense pas que chacun juge utile d'attendre que toute une pièce soit terminée pour se convaincre que l'allégorie que leur offriront nos camarades tisseurs est la même que celle à laquelle ils ont vu travailler. Dans cette partie du pavillon, on a mis aussi les tissus manufacturés, les tailleurs, coupeurs, etc., etc., puis comme dérivant de la soierie, le cartonnage de luxe, dans la fabrication duquel il entre une énorme quantité de satin, velours, peluche, etc., etc. Nos amis cartonniers nous ont depuis assez longtemps habitués à leurs chefs-d'œuvre pour que nous ne pensions pas que cette Exposition déprécie en rien les travaux de nos tisseurs, dont elle est en quelque sorte un complément, puisqu'elle sert à faire valoir les diverses productions de l'industrie de la soie.

Les ébénistes, sculpteurs et mouleuriers, eux aussi, ont à peu près terminé leurs travaux; ils ont voulu faire grand et beau et, ma foi! ils ont complètement réussi. Nul doute que l'ensemble de leurs travaux ne remporte le succès qu'il mérite. La plus grande discrétion nous étant recommandée, je ne citerai aucune des pièces que j'ai vues, et pourtant ce que la langue me démange!! Enfin, attendons pour réserver une plus grande surprise à nos visiteurs.

Dans une précédente réunion générale des délégués, il a été décidé en principe que l'on sacrifiera dans le pavillon un emplacement réservé à quelques expositions particulières d'ouvriers syndiqués; cet emplacement est malheureusement très restreint, et la commission exécutive se trouve dès aujourd'hui débordée par les demandes qui lui arrivent de toutes parts. Ceci, je le comprends un peu, mais ce que je ne puis admettre, c'est que des maîtres patentés occupant un personnel ouvrier en arrivent par économie ou par roublardise à se faire patronner par des membres des corps élus pour exposer dans notre pavillon ouvrier. Allons, Messieurs, un peu de pudeur, s. v. p. Nous ne demandons pas à lutter industriellement contre vous, car à armes égales, vous seriez assurément battus. Allez lutter contre d'autres industriels, vos pairs, mais laissez-nous donc faire tranquillement notre popotte d'ouvriers en famille. A. VALETTE.

EXPOSITION Sénégalaise et Dahoméenne

Des nouvelles du Sénégal arrivées par le dernier courrier, il résulte que le recrutement des indigènes des diverses tribus qui doivent figurer à l'Exposition sénégalaise et dahoméenne s'opère en d'excellentes conditions.

M. J. Barbier, dont nous avons déjà signalé la présence à Dakar et à Saint-Louis comme délégué du conseil supérieur de l'Exposition auprès du commerce sénégalais et qui — en

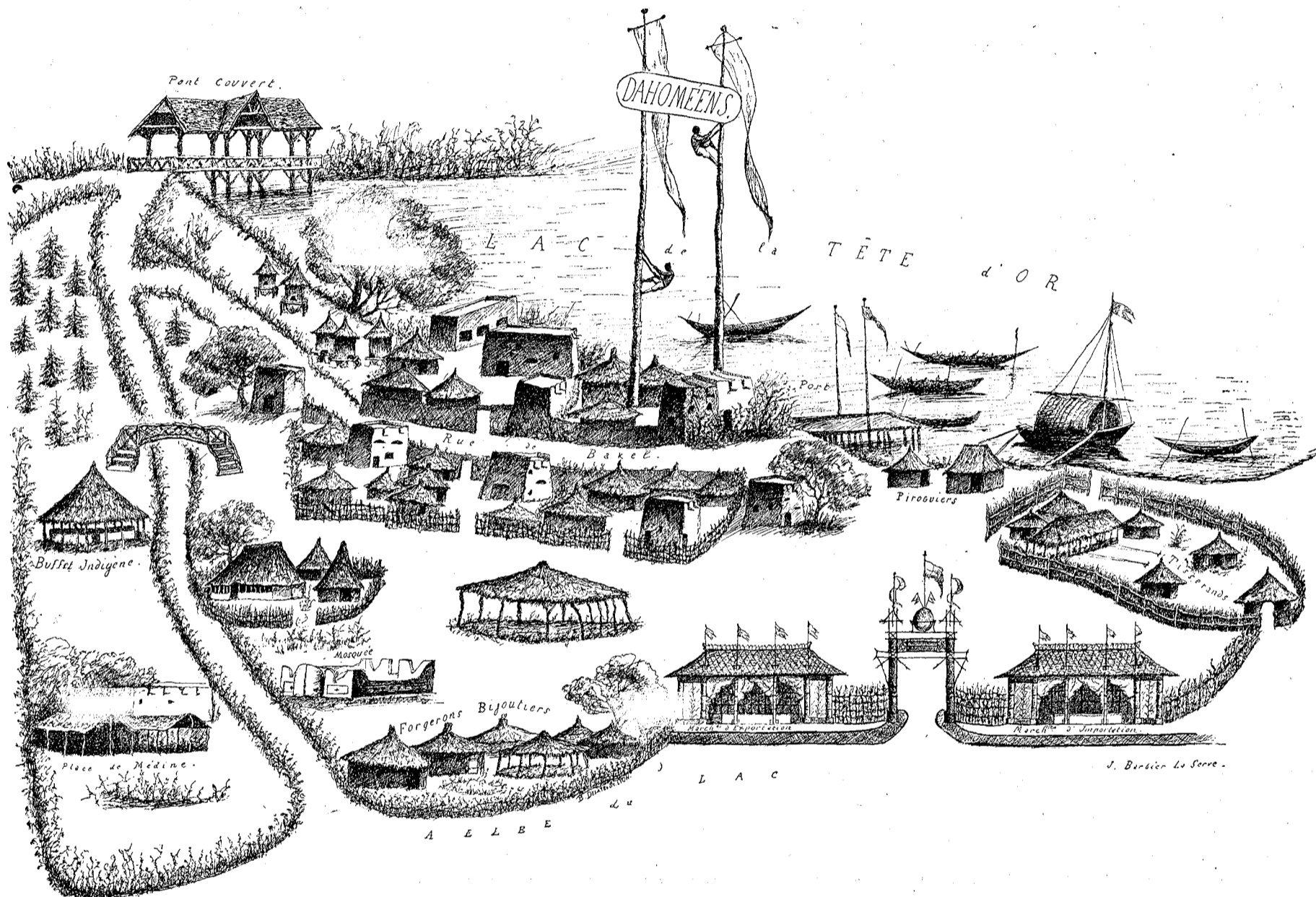
auront tôt fait d'établir les rustiques installations de leurs villages sur l'emplacement qui leur est réservé au bord du lac de la Tête-d'Or.

Chaque peuplade de là-bas a sa manière de bâtir, si l'on peut appliquer ce mot à l'art d'élever sur quatre pieds une toiture de paille. Des meubles, ils en mettront peut-être dans leurs cases à seule fin de montrer l'adresse des ouvriers indigènes, mais au pays Cayor, au Fouta-Djallon, chez les *Bambaras*, le seul meuble, le meuble universel, c'est le sol : on mange sur la terre battue, on couche sur la terre battue.

ront aux visiteurs l'illusion de villages sénégalais et dahoméens.

La transplantation aura été si habilement faite qu'à peine arrivés, ces exotiques installés dans leurs cases reprendront leur vie accoutumée, leurs petites industries manuelles, leurs habitudes et même leurs manies, comme si — endormis à Dakar ou à Saint-Louis — ils se réveillaient seulement au parc.

L'histoire des races est intimement liée à l'histoire du travail. Très active, très intelligente et très laborieuse, la race sénégalaise s'est appliquée aux industries manuelles et elle



EXPOSITION SÉNÉGALAISE ET DAHOMÉENNE

cette qualité — a adressé à MM. les présidents des chambres de commerce sénégalaises la lettre que nous avons reproduite dans le *Bulletin officiel* du 15 mars dernier, a fixé la date du 25 mars pour le rassemblement général à Dakar de tous les noirs qui doivent faire la traversée.

Selon toutes probabilités, c'est sur l'*Espagne*, nouveau vapeur de la compagnie des Transports maritimes qui, à son retour de Buenos-Ayres, fera escale à Dakar du 5 au 8 avril, que cette intéressante colonie prendra passage pour être rendue à Marseille huit ou neuf jours après, soit aux environs du 15 avril.

Aussitôt à Lyon, ces ouvriers et ouvrières d'un nouveau genre se mettront à l'œuvre et

Indépendamment des matériaux de construction qui voyageront avec les noirs : joncs, pailles et nattes diverses, de grandes quantités de bois, terre, joncs, etc., se trouvent déjà rassemblés sur le terrain que doit occuper l'Exposition ethnographique.

Les nouveaux hôtes du parc trouveront donc tout le nécessaire à pied d'œuvre, et nous ne doutons pas qu'à l'ouverture de l'Exposition tout, chez eux, ne se trouve en place.

La colonie se composera de plus de cent *negres*, hommes, femmes et enfants ; elle a été recrutée exclusivement parmi les ménages d'artisans ; on y verra des forgerons, des bijoutiers, des tisserands, des potiers, qui travailleront comme dans leur pays et donne-

a vu ses doigts acquérir — par atavisme — une dextérité remarquable.

Outre les potiers, les bijoutiers, dont quelques-uns travaillent couchés sur le sol, et les tisserands, dont l'installation primitive n'a pas la prétention de rivaliser avec les mécaniques Jacquard de nos tisseurs lyonnais, la colonie noire du parc possèdera une *école arabe*.

Cette école se composera d'un *marabout*, enseignant l'arabe à une douzaine d'enfants. L'effet produit par ces enfants psalmodiant le coran sera des plus curieux.

La colonie offrira aussi comme une curiosité fort originale un *albinos* ou *negre blanc*.

Dans la journée, tout ce monde-là travaillera ;

la soirée sera réservée aux danses et aux ébats.

Le visiteur arrivant un soir de fête dans le coin pittoresque du parc réservé à l'Exposition ethnographique se trouvera soudain transporté dans un pays étrange qui ne sera ni l'Afrique, ni l'Asie, ni nulle autre partie du monde, si ce n'est une partie inconnue, récemment découverte et magiquement transportée sur les rives de notre beau lac.

Au bruit assourdissant des boum-boum des gongs et du criaillement aigu des trompettes de bois, tout un public étrangement bariolé s'agitait devant lui, et quand ce bruit s'apaisa, ce sera pour lui laisser entendre ces mélodies traînantes que scandent les coups sourds d'un tambour, frappés à intervalles mathématiques par un musicien impassible!

La faune de la côte occidentale d'Afrique n'a pas été oubliée, plusieurs *bœufs porteurs* ou *trotteurs* seront du voyage.

Ces animaux — particulièrement chez les Maures Tranzas — sont employés pour le transport des marchandises et, formés en caravanes, franchissent des distances considérables dans le désert pour apporter la gomme à nos escales du fleuve.

Enfin, dans un enclos aménagé à cet effet sera réuni un troupeau des mignonnes chevrettes du Sénégal.

Le plan que nous donnons ci-dessus reproduit fidèlement la disposition des villages sénégalais et dahoméens et indique les emplacements occupés par les différents corps d'état de la colonie, les bazars destinés à la vente des produits indigènes, la mosquée, le kiosque sous lequel seront exécutées les danses, et enfin le port d'où partiront les habiles piroguiers qui iront évoluer sur le lac.

LES CONGRÈS

CONGRÈS DES SAPEURS-POMPIERS

2, 3, 4, 5 et 6 août 1894

Pour le congrès des sapeurs-pompiers qui aura lieu le 5 août sous la direction de la Fédération des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie, la municipalité vient d'adresser des invitations officielles aux brigades à feu d'Angleterre et au corps des officiers de pompiers de Belgique, Suisse, Italie, Espagne et Portugal.

Dans ces conditions, le congrès promet d'être très intéressant au point de vue de la comparaison des méthodes et du matériel.

Une commission, sous la direction de M. Perin, le commandant désigné du bataillon des sapeurs-pompiers de Lyon, va être chargée de tous les détails de l'organisation du concours et du congrès.

D'autre part, nous lisons dans le *Bulletin de l'Union des Sapeurs-Pompiers*, les lignes suivantes :

« Nous espérons que les sapeurs-pompiers français prouveront aux nombreux visiteurs de l'Exposition lyonnaise, qu'il n'ont rien à envier à leurs camarades de l'étranger, tant comme précision dans la manœuvre que comme rapidité dans l'exécution. Nous les engageons surtout à bien se garder de confondre la rapidité avec la précipitation; le meilleur moyen

d'arriver vite est d'exécuter tous les mouvements avec calme et sang-froid.

« Nous attendons, du reste, avec la plus entière confiance les épreuves internationales de Lyon. Nous sommes bien certains que les compagnies qui affronteront la lutte, seront à la hauteur de leur tâche et qu'elles soutiendront haut et ferme les couleurs nationales et l'honneur des sapeurs-pompiers français. »

CONGRÈS DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

Nous apprenons que M. le Général Parmentier, président de l'Alliance Française et son secrétaire général, M. Foncin, Inspecteur général de l'instruction publique viennent d'adresser au Conseil supérieur de l'Exposition une demande en vue de l'organisation d'un congrès de l'Alliance. Ce congrès se tiendra à Lyon les 15, 16 et 17 juillet. Les nombreux adhérents que compte dans la région cette œuvre éminemment nationale qui pourvoit à l'entretien de 250 écoles françaises à l'étranger assureront évidemment à ce congrès un succès légitime.

CONGRÈS DE CHIRURGIE

Le *Progrès médical* nous apprend que le Congrès français de chirurgie tiendra peut-être sa prochaine session à Lyon au moment de l'Exposition universelle. Le bureau du Congrès a accepté en principe la demande de M. le professeur Ollier de transférer, cette année, les assises chirurgicales à Lyon. Reste à savoir si les membres du Congrès appelés à voter par lettre seront du même avis.

En attendant le résultat de ce *referendum*, remercions M. L. Ollier d'avoir, dans l'intérêt de la science et dans celui de notre ville, tenté cette œuvre de décentralisation.

L'Exposition de l'Extrême-Orient

Nous sommes heureux de pouvoir publier la lettre adressée à M. Emile Guimet par le prince Henri d'Orléans et la réponse que lui a faite M. Guimet.

Ces deux lettres intéressent d'autant plus l'Exposition de Lyon, que les collections de l'Etat sont, comme on le sait, centralisées au Musée Guimet, à Paris.

MONSIEUR GUIMET,

On m'a demandé pour l'Exposition de Lyon de prêter une partie des collections que j'ai rapportées. Je ne sais pas quelles sont les habitudes du Musée Guimet, mais s'il pouvait disposer pour l'Exposition de quelques-uns des objets que je lui ai donnés, notamment de mon dernier voyage, je crois que ce serait intéressant.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner un mot de réponse, et je vous prie de croire à mes sentiments très distingués.

H. D'ORLÉANS.

Voici en quels termes, M. Guimet s'est empressé de répondre à cette lettre :

PRINCE,

Je vous remercie de bien vouloir envoyer une partie de vos riches collections à l'Exposition de Lyon, ma ville natale.

Sivous le voulez, je garderai au Musée Guimet les séries religieuses du Thibet, et j'enverrai à Lyon ce que vous m'indiquerez.

Je ferai auprès du Ministre les démarches nécessaires.

Agréez, Prince, avec la nouvelle assurance de mes sentiments reconnaissants mes salutations respectueuses

E. GUIMET.

CONCOURS AGRICOLES

Les concours d'animaux des espèces chevaline, bovine, ovine, porcine et caprine, et des animaux de basse-cour, auront lieu pendant la durée de l'Exposition.

Une somme de cinquante mille francs, généreusement accordée par l'État, permettra de distribuer aux éleveurs des primes importantes.

Les concours se succéderont à partir du mois de juin, suivant un programme que nous insérerons dans le prochain numéro du Bulletin.

Les demandes d'inscriptions devront être adressées à M. le président du groupe X, à l'Hôtel de Ville, bureau du conseil supérieur, avant le 15 mai.

Une exposition spéciale de la race canine sera également organisée. On sait le succès que ces expositions obtiennent partout; les amateurs de chiens sont nombreux dans notre région et il y aura là un élément d'attrait vraiment considérable. La date de ce dernier concours sera ultérieurement indiquée.

La Colonne Lumineuse

De la grande Coupole

Nous avons parlé de la colonne lumineuse alors qu'elle n'était encore qu'à l'état de projet, aujourd'hui que la construction se poursuit avec toute l'activité à laquelle M. Claret nous a — depuis longtemps — habitués, nous pouvons fournir, sur cette originale conception, des détails qui intéresseront certainement nos lecteurs.

Cette colonne, dont la hauteur atteindra trente mètres, affecte quelque peu la forme des faisceaux des licteurs de l'ancienne Rome, avec cette différence que la hache qui terminait ces faisceaux sera remplacée par un énorme globe de trois mètres de diamètre.

Au-dessus du globe, une hampe avec pique et cartouche orné de couronnes, au-dessous l'astragale, et un bracelet à moitié de la colonne.

Toutes ces parties seront dorées, le reste sera blanc-chamois.

Tout autour du globe une vingtaine de lampes électriques, plusieurs lampes semblables autour de l'astragale et du bracelet, donneront à l'or des surfaces un éclat resplendissant; quand tout sera éclairé, cette colonne étincelante produira un effet merveilleux et ses proportions sembleront agrandies en même temps que paraîtront dans leur largeur et leur hauteur exactes les dimensions de tout l'édifice.

Au bas, dans une large vasque, des dauphins de pierre cracheront continuellement des jets d'eau.

Le monument fait grand honneur à ses au-

teurs, MM. Terrailon et Guy; un jardin aurait pris trop de place; une fontaine eut engendré trop d'humidité; cette colonne magnifique désignera encore mieux le centre de la vaste coupole et aura un caractère d'originalité incontestable.

MUSIQUE

Exposition de Lyon! Valse brillante dédiée à M. J. CLARET, par M. le Chevalier F. de Yrigoyti (cours Morand, 6, Lyon).

Nouillettes aux Œufs RIVOIRE & CARRET

BULLETIN FINANCIER

Rentes Françaises. — Notons à l'actif de la bonne tenue de nos fonds publics, le prestige ministériel singulièrement rehaussé dans notre pays. M. Casimir Périer, comme le dit fort bien un de nos confrères, a restauré la notion du respect. L'autorité n'est plus un vain mot. Avec un pareil Président, une parole compte, même quand elle n'a pas lieu de faire appel à la force.

La clientèle du comptant achète toujours des Rentes, et la spéculation pousse vivement à la hausse. A part les obligations de Chemins de fer français, on est bien embarrassé pour faire d'autres choix que ceux du 3 % ou du 3 1/2 %.

Le *Moniteur de l'Épargne* estime que la hausse plus spéciale de ce dernier fonds tient en grande partie à l'absence de titres aux mains des capitalistes. L'administration des finances ferait attendre l'échange du 4 1/2 contre du 3 1/2. Cependant, en Province, nous n'avons pas eu à souffrir de cet inconvénient.

Crédit Lyonnais. — Une réaction s'est produite hier sur les actions de cet établissement. On a fait courir le bruit d'un appel de fonds. Il n'est pas à notre connaissance, que le Conseil se soit occupé récemment cette question qui n'est pas nouvelle. Depuis longtemps le Conseil s'est demandé s'il n'y avait pas avantage à libérer les titres en face de l'augmentation croissante des dépôts et en face aussi des dispositions législatives qui pourraient intervenir pour les Sociétés de crédit, quoique probablement sans effet rétroactif.

Mais une mesure de cette importance a besoin d'être sérieusement méditée. Nous nous rappelons que M. Germain en avait parlé une fois à une assemblée générale, et qu'il avait dit qu'en tous cas, si cette mesure était adoptée, ce serait avec des tempéraments et des échelonnements qui en rendraient l'exécution facile pour les divers porteurs. En attendant, la situation de la Société est excellente.

Informations diverses. — Société Anonyme des Verreries Richarme, capital 3,400,000 francs. Nous mettrons en paiement, à notre caisse, à partir du 1^{er} avril prochain, le coupon N° 12 des obligations de la Société, à raison de fr. 6,25 net.

Compagnie des Chemins de la Drôme, capital 2,500,000 francs. Nous mettrons en paiement, à notre caisse, à dater du 1^{er} avril prochain, le coupon N° 5 des actions de cette Société, à raison de fr. 12 pour le nominatif et fr. 11 50 pour le porteur.

Société Espagnole de Chemins de fer de Montagne à fortes rampes, capital 1,800,000 francs. Nous mettrons en paiement, à partir du 1^{er} avril prochain, le coupon N° 4 des obligations de la Société, à raison de fr. 12 50 net.

Compagnie des Tramways électriques de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), capital 1,400,000. L'assemblée générale ordinaire se tiendra dans nos bureaux le samedi 14 avril prochain, à 3 h. du soir; voici l'ordre du jour :

1^o Lecture du rapport du Conseil d'administration; 2^o lecture du rapport des commissaires; 3^o approbation des comptes, emplois des bénéfices et fixation du dividende; 4^o nomination d'un admi-

nistrateur; 4^o nomination des commissaires pour l'exercice 1894 et fixation de leur rémunération; 6^o transfert du siège social; 7^o approbation des conditions de délivrance des obligations suivant l'article 7 des statuts.

Pour assister à l'Assemblée, il faut être propriétaire de dix actions. Les titres doivent être déposés à notre Caisse ou à celle de MM. V^o Morrin-Pons et C^o, cinq jours avant la date de l'Assemblée. Les récépissés de dépôt dans les maisons de banque, seront acceptés au lieu et place des titres. Les porteurs de récépissés d'actions nominatives, devront réclamer leur carte d'admission cinq jours avant l'Assemblée.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de MM. E.-M. Cottet et C^o, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

LES TRAINS DE PLAISIR

POUR L'EXPOSITION

La lettre adressée au Conseil supérieur par M. Noblemaire — lettre que nous avons reproduite dans la partie officielle de notre dernier numéro — a montré que la Compagnie P.-L.-M se préoccupait vivement du mouvement considérable qu'entraînera sur notre ville l'Exposition internationale qui se prépare.

A son tour, M. Picard, l'éminent chef de l'exploitation de la Compagnie propose d'organiser des trains de plaisir à prix réduits des différents centres de la région, convergeant sur Lyon.

Ces trains partiront de Genève, Aix-les-Bains, Chambéry, Grenoble, Valence, Mâcon, Dijon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Bourg, etc., etc.

Le nombre de ces trains sera naturellement proportionné à l'affluence des visiteurs de l'Exposition lyonnaise.

De plus, les mesures seront prises pour doubler, si besoin est, les trains dits trains légers, rayonnant plus particulièrement l'été entre Lyon et quelques-uns de ces centres.

Enfin, la Compagnie P.-L.-M. organisera, si l'utilité en est démontrée, d'autres trains de plaisir, soit de Paris, Marseille, Besançon, etc. En un mot, la Compagnie P.-L.-M. est d'ores et déjà résolue à favoriser de tous ses moyens le succès de l'Exposition et à assurer comme elle le sait faire, comme elle l'a prouvé dans maintes circonstances, le transport des milliers de personnes qu'amènera à Lyon la grande attraction en cours d'achèvement.

TONIQUE CÉLESTE de H. C. BÉALE
Rend aux cheveux couleur naturelle, arrête la chute, tonifie les racines. — *Produit hors ligne.*
Dépôt gén^l : à Lyon M. Rabusson rue Vieille-Monnaie, 13
Se vend : M. Payen, 9, r. République et princ. parf.

Eviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom

J. SAMBET
Place de la Miséricorde, 12
LYON
Fournisseur des
Hôpitaux
PRODUITS AU GLUTEN
Pain, Pâtes et Chocolat
Livraison à domicile et Expéditions
CUISSON TOUS LES JOURS

Grande Fabrique de Vélocipèdes

P. FAGEOT AINÉ

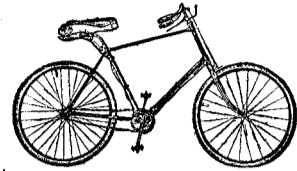
CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.

47-49, Boulevard du Nord, 51-53

— LYON —

IMMENSE SUCCÈS DU ROI DES PNEUMATIQUES

* * *
GROS DÉTAIL
* * *



STOCK CONSIDÉRABLE de MACHINES pour la VENTE et la LOCATION

Atelier spécial de réparation pour tous systèmes

Grand assortiment de pièces détachées pour des industriels s'occupant de la fabrication et de la réparation des machines.

Obtention, Exploitation et Vente de

BREVETS D'INVENTION

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de **Marques de Fabrique.** — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

G. FREYDIER-DUBREUIL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS

31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

Le seul véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est

L'ALCOOL DE MENTHE **RICQLES**

Contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, et contre grippe et refroidissements; excellent aussi pour la toilette et les dents. — 54 récompenses dont 30 médailles d'or.

EXIGER LE NOM DE **RICQLES**

G^{DE} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2'50 — DINERS 3'

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSOMMATIONS DE MARQUE

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique

Porte-voix, Paratonnerres

Anc^o Maison **CHOLLET & RÉZARD**

CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

ALAMBIC VERMOREL

Demander Notice et Tarif

à **V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône).**

CONSERVATEUR DES VINS

Nous rappelons aux viticulteurs que le meilleur moyen d'éviter casse, tourne, amertume, filage, etc., est l'emploi du **Conservateur Robin**, qui facilite la clarification, le met à l'abri des fermentations secondaires, et l'empêche de se casser et de se troubler. Il améliore le vin, prévient ses maladies et lui donne une solidité et un brillant remarquable.

25 à 50 gr. par hect. vin rouge ou blanc.

Le kil. 10 fr. (franco pour 3 kil.)

La boîte de 250 gr. : 3 fr. (franco-poste).

Adresser les demandes, avec mandat-poste, à **M. ROBIN, pharmacien-chimiste à Tournus (Saône-et-Loire).** — Notice franco.

